

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MAI 2019

Présents : MM. Stéphane LEJEUNE – Jacques MAILLIOT - Huguette MEYER - Alexis BOULET - Marie-Christine CABOCEL – Nathalie BABOU-GALMICHE - Jean-Luc DOMGIN - Véronique GEORGES - Monique GRIDEL - Benoît LAMY

Absents excusés : Gilles JEANDEL qui donne pouvoir à Huguette MEYER  
Denis LHOMME qui donne pouvoir à Véronique GEORGES  
Jessica PELC qui donne pouvoir à Nathalie BABOU-GALMICHE

Absent : Philippe WEHRLIN

Secrétaire de séance : Jacques MAILLIOT

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance, n'ayant pas d'autre remarque à formuler signent le registre des délibérations.

### **1/ Projet « Maison des associations »**

Rémy HANUS, architecte, présente le projet de la maison des associations.

### **2/ Projet « Aire de jeux »**

La commission « aire de jeux », réunie le lundi 20 mai 2019, a décidé de valider le projet de la société Imaj pour un montant de 24 230 € HT.

Après avoir écouté l'exposé d'Alexis BOULET, Adjoint aux travaux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision de la commission « aire de jeux ».

### **3 / Acompte pour le périscolaire**

Comme chaque année, le foyer rural doit attendre la fin du 1<sup>er</sup> semestre pour obtenir les aides de la Caisse d'Allocations Familiales. Il est donc proposé de verser une subvention de 6 000 € au foyer rural pour le périscolaire.

De plus, chaque année, la commune verse une subvention de 12 000 € en moyenne pour le périscolaire. Afin d'éviter la convocation en urgence du conseil municipal, il est proposé d'attribuer une somme de 12 000 € pour le fonctionnement du périscolaire, à compter de 2020.

Cette subvention sera versée en janvier et un bilan sera présenté en fin d'année pour régularisation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- l'octroi d'un acompte de 6 000 € pour le périscolaire (foyer rural de Sommerviller)
- l'octroi d'une subvention de 12 000 € par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, versée en janvier avec présentation d'un bilan annuel du périscolaire en fin d'année.

### **4/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Sânon (SIAS)**

Monsieur le Président du SIAS, en accord avec les délégués, propose de modifier - l'article 13 - Financement-des statuts (celui-ci concerne la contribution recouvrée jusqu'à ce jour au titre des "eaux pluviales").

Monsieur le Président propose de supprimer cette contribution à compter de l'année 2019 (calcul sur l'exercice 2018) et pour toutes les années à venir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts à savoir suppression de l'article 13 – Financement.

### **5/ Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 octobre 2018 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Sommerviller,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 4, reçue le 10 mai 2019, adressée par maître Julien BERNEL, notaire à Saint-Nicolas-de-Port, en vue de la cession d'une propriété sise à Sommerviller, cadastrée section A 1013 et 1018, 10 rue des Salines, d'une superficie totale de 145 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts PINECKI,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente

#### **6/ Questions diverses**

Route Sommerviller-Hudiviller : une réflexion est engagée avec les communes de Hudiviller, Flainval et Sommerviller.

Run and bike : un grand succès : 81 équipes. Merci à tous les bénévoles.

Prochain conseil municipal : 26 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 heures

Le Maire,  
Stéphane LEJEUNE

